

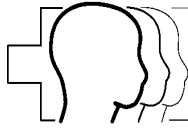
Un certificat de formation approfondie pour la Rhumatologie pédiatrique

Chers Collègues,

La rhumatologie est une jeune spécialité de la pédiatrie. Alors que ce sont des rhumatologues adultes qui se sont engagés en premier pour les enfants avec maladies rhumatismales, il est devenu de plus en plus évident au cours de ces vingt dernières années qu'une formation de base pédiatrique est nécessaire pour s'occuper adéquatement de ces enfants et de leur famille. Notre société de spécialité, le Groupe de Travail Suisse pour la Rhumatologie Pédiatrique (GTSRP), a été créé en 1998 et compte environ 25 membres. Son but est de favoriser le développement de la rhumatologie pédiatrique en Suisse dans les domaines de la clinique, de l'enseignement et de la recherche. Un Registre des maladies rhumatismales pédiatriques en Suisse a été établi en 2004 et a déjà recensé plus de 1'200 cas inclus par neuf centres de rhumatologie pédiatrique (Aarau, Basel, Bern, Genève, Lausanne, Luzern, St-Gallen, Winterthur, Zurich).

Au niveau européen, la Société Européenne de Rhumatologie pédiatrique « PreS » existe depuis 1999 et un titre de spécialiste européen en rhumatologie pédiatrique est reconnu par la CESP (Conférence Européenne des Spécialités Pédiatriques). Egalement dans de nombreux pays environnants (Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni), la rhumatologie pédiatrique est une spécialité reconnue avec un titre de spécialité.

Actuellement, la rhumatologie est la seule spécialité pédiatrique à ne pas bénéficier d'un titre, formation approfondie ou titre principal, qui reconnaisse les compétences cliniques de ses praticiens face aux patients, aux médecins référants et aux assurances. Nous avons donc décidé de créer un certificat de formation approfondie en rhumatologie pédiatrique en complément au titre de spécialiste de pédiatrie. Le règlement de formation post-graduée a été rédigé sur le modèle des autres règlements pédiatriques avec un contenu spécialisé qui s'inspire largement du titre européen en rhumatologie pédiatrique. Le cursus a principalement pour but de faire acquérir aux médecins en formation des compétences pour reconnaître et traiter adéquatement toutes les pathologies rencontrées dans les consultations suisses et européennes de rhumatologie pédiatrique. Une demande de reconnaissance au niveau européen de la formation en rhumatologie pédiatrique effectuée en Suisse est également envisagée.



Pourquoi ce nouveau certificat de formation approfondie est-il nécessaire ?

La demande de création d'une formation approfondie en rhumatologie pédiatrique est conforme aux exigences de la FMH en la matière. En effet, il s'agit de la reconnaissance d'une formation spécifique pour une spécialité à part entière existante. Cette spécialité a un intérêt général, en particulier afin de favoriser l'utilisation économique des nouvelles thérapeutiques qui nécessitent une prise en charge spécialisée spécifique et pour éviter la morbidité et les incapacités fonctionnelles à long terme chez nos patients. Les données épidémiologiques récentes ont montré l'importance de ces maladies dans la population pédiatrique avec plus d'un enfant sur mille concerné.

Finalement, une reconnaissance officielle de la formation en rhumatologie pédiatrique est importante pour nos collègues en formation : parallèlement à une reconnaissance personnelle des connaissances dans la spécialité, ce titre est une condition pour une facturation de prestations spécialisés selon le TarMed. Les rhumatologues pédiatres actuellement en fonction peuvent facturer les prestations spécifiques sur leurs droits acquis, mais les nouveaux rhumatologues pédiatres ne le pourront pas, ce qui rend nécessaire une certification de la formation post-graduée.

Le projet de règlement pour la formation post-graduée en rhumatologie pédiatrique a été accepté par l'Assemblée Générale extraordinaire du Groupe de Travail Suisse pour la Rhumatologie Pédiatrique (GTSRP) du 23 mai 2007. Cette demande de reconnaissance d'un certificat de formation approfondie a été agendée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la SSP du 14 juin 2007. En cas d'approbation, ce règlement sera soumis à la Commission pour la formation post-graduée et continue (CFPC) de la FMH en vue de son approbation finale par la Chambre Médicale de la FMH.

Les membres du GTSRP vous demande donc de soutenir la création de ce nouveau certificat de formation approfondie. Le texte du projet de règlement est à disposition sur le site internet de la SSP en version allemande et française.

Pour le Groupe de Travail Suisse pour la Rhumatologie Pédiatrique

Marie-Josèphe Sauvain (Berne), présidente GTSRP

Michaël Hofer (Lausanne), secrétaire GTSRP

Traudel Saurenmann (Zurich), déléguée formation auprès de PReS